

Whitehorse. J'estime qu'il peut y avoir des exceptions et qu'il y a moyen d'établir d'autres normes dans différentes régions du pays, tout comme on l'a fait dans le cas de la loi nationale sur l'habitation et de certaines autres mesures législatives.

M. Winch: Selon vous, ce principe s'appliquerait non seulement au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, mais au Labrador et à l'Ungava également?

M. Nielsen: Oui, le mode d'allocation relative au poste dans les régions isolées n'est pas restreint aux régions au delà du 60° parallèle. Il est applicable aux régions isolées comme telles, et ces allocations sont versées à des gens demeurant dans des régions situées dans le Nord des provinces, mais en deçà du 60° parallèle. J'estime que ce principe devrait s'appliquer dans les cas où l'on verse des allocations d'isolement. Je ne voudrais pas que l'on pense que je m'oppose à ces allocations sous prétexte que le traitement d'un fonctionnaire se trouve de ce fait à atteindre ce qu'il aurait été si l'intéressé habitait une région dans le sud du pays. Lorsqu'il s'agit de régions où il existe de véritables difficultés, reconnues par le gouvernement, j'estime que le même principe devrait s'appliquer à tous les citoyens de ces régions.

M. Benson: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Je comprends que l'honorable député veuille poser une question, mais la période de temps accordée à l'honorable député de Yukon est terminée.

M. J. E. Lloyd (Halifax): Monsieur l'Orateur, je prends part au débat sur cette motion, car on vient de faire un parallèle avec une situation qui existe dans les provinces Maritimes. Je ne peux que supposer que l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) voulait parler des récentes propositions visant à exempter de l'impôt sur le revenu pendant une certaine période les sociétés et les hommes d'affaires disposés à construire des industries dans des régions désignées et qu'il espérait établir un lien avec la situation dans le Nord.

Il est juste de signaler que la politique du gouvernement à l'égard des régions désignées, où qu'elles soient, vise à profiter des dépenses d'immobilisation des municipalités à l'égard des écoles, des services publics, notamment les réseaux d'égout et les systèmes d'aqueduc, et d'une variété d'investissements publics qui pourraient être perdus sans ce stimulant. Parler de la politique du gouvernement visant à stimuler l'expansion d'une région en perte de vitesse au moyen d'importantes dépenses d'immobilisation est une

chose; parler d'encourager la mise en valeur d'un nouveau territoire en est une autre.

L'honorable député a formulé des objectifs très acceptables qu'il y aurait lieu de réaliser au profit de la circonscription qu'il représente. Personne n'y trouve à redire; ce qui me préoccupe, c'est l'imperfection des moyens par lesquels il compte les réaliser. Il espère encourager et accélérer la croissance démographique des régions septentrionales par une simple exemption fiscale accordée aux particuliers.

M. Nielsen: Entre autres.

M. Lloyd: Sa motion ne dit pas «entre autres», et je me dois de me borner à sa motion à laquelle il a sans aucun doute beaucoup réfléchi; dans les limites de ses lumières, il en est arrivé à une proposition pouvant offrir des solutions à nombre de problèmes. J'essaie d'aider l'honorable député à mieux accomplir ses fonctions en lui signalant qu'il n'y a sûrement rien de mal à laisser entendre que les gens qui trouvent l'occasion de mettre en valeur une ressource naturelle dans le Nord canadien voudront certes examiner la rentabilité de l'affaire avant d'y investir des capitaux privés et constateront qu'elles devront payer des indemnités pour encourager les travailleurs spécialisés à aller y travailler. On s'apercevra que l'employeur sagace veillera à établir ses taux de traitement de façon que, après déduction de l'impôt sur le revenu, ils puissent intéresser la main-d'œuvre spécialisée qu'il désire dans cette région.

Il peut y avoir des exceptions à cette règle mais, d'une façon générale, si l'on fait preuve de sens commun dans la gestion du secteur de l'entreprise privée de notre économie, il s'en suivra forcément que les salaires et les traitements se stabiliseront au niveau où l'entrepreneur privé estime pouvoir obtenir les ouvriers spécialisés dont il a besoin pour son entreprise dans les régions septentrionales.

Je ne reproche aucunement à l'honorable député de prétendre que les fonctionnaires qui ont plus de frais et de dépenses à assumer dans le Nord qu'ils en auraient normalement dans les régions développées du centre et du sud du Canada, devraient être suffisamment dédommagés pour être sur le même pied que leurs collègues du ministère. Je ne trouve rien à redire à cela, mais j'estime qu'on peut, par d'autres moyens, mieux mettre en valeur les ressources du Nord, grâce à des instruments bien plus efficaces fournis par le gouvernement en vue de ces objectifs.

Nous apprenons bien des choses sur l'assise économique des régions. Aujourd'hui nous parlons de la rénovation urbaine. Car, on ne peut avoir un programme efficace de rénovation urbaine à moins d'entreprendre des